

qui devrait évidemment être le but et l'intention de tous les Canadiens.

Nous devrions manifester l'intérêt que nous portons à l'habitation. L'appât du gain ne devrait pas jouer dans le cas des placements hypothécaires. J'espère que la conscience de tous les députés et de tous les Canadiens a été réveillée par ce que j'ai dit, notamment qu'on devrait attacher la même importance aux problèmes de logement qu'à l'enseignement et aux soins médicaux. Ne pas permettre à un Canadien de satisfaire son besoin fondamental de se loger c'est le priver d'un élément essentiel de l'existence. J'espère que le ministre chargé du logement réexaminera ce projet de loi et présentera une mesure précisant la responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard du logement. J'espère qu'il ordonnera que l'argent des Canadiens sera utilisé au taux d'intérêt le plus bas possible pour satisfaire à nos besoins de logement.

**M. Basford:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je pense qu'il y a eu entente par les voies habituelles voulant que si, par hasard, et seulement si, j'avais l'occasion de terminer le débat ce soir, le scrutin serait retardé à demain, et constituerait le premier ordre des travaux, immédiatement après l'appel de l'ordre du jour. Je répète qu'il s'agit d'une entente obtenue par les voies habituelles et je répète que c'est à condition que je puisse mettre fin au débat ce soir.

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre est-elle d'accord pour qu'en cas de vote par appel nominal, ce dernier ait lieu immédiatement après l'appel de l'ordre du jour demain?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, en écoutant les discours de mes deux préopinants, on se rendait compte que le gouvernement était vraiment entre bonnes mains. Tantôt, ce sont les députés du Nouveau parti démocratique qui se plient à la volonté du gouvernement minoritaire, tantôt, ce sont les conservateurs progressistes, lorsqu'ils voient que les néo-démocrates ne peuvent pas le faire. A tout événement, on voit que les jeux sont changés, et cela est sans doute réconfortant pour le parti actuellement au pouvoir.

Si l'on considère les notes explicatives du bill C-135, on constate que la principale disposition de ce bill vise à réunir des capitaux en quantité suffisante pour consentir des prêts hypothécaires pour la construction d'habitations familiales.

Depuis plusieurs années, il semble que ce ne sont pas tellement les fonds qui manquent pour la construction d'habitations nouvelles, mais plutôt la solvabilité des emprunteurs. On se rend compte que le coût de l'habitation a continuellement augmenté depuis plusieurs années, tout comme le coût de la vie. Le prix des matériaux augmente sans cesse, et l'on en est rendu à un niveau tel que peu de salariés peuvent se permettre, dans la plupart des cas, d'emprunter l'argent nécessaire pour se faire construire ou s'acheter une habitation confortable, une habitation qui répond aux besoins de leurs familles. Au fait, ne pouvant plus se loger convenablement, on en est venu à comprimer la famille pour réussir à la loger dans les petites maisons qu'on est obligé de construire aujourd'hui.

Le but principal de ce bill est de réunir des capitaux qui existent dans des portefeuilles privés, disséminés ici et là, afin d'en faire un portefeuille assez important pour mettre à la disposition des emprunteurs les sommes d'argent dont ils ont besoin.

### *Financement des hypothèques*

Actuellement j'ai l'impression, à moins d'un changement récent, que les capitaux offerts par les banques à charte ou les compagnies d'assurances ou autres prêteurs ne font pas défaut. Il semble qu'il y en a suffisamment, surtout depuis que les banques à charte sont intéressées aux prêts hypothécaires pour l'habitation. On est revenu à ce système, surtout depuis la modification de la loi sur les banques adoptée en 1966. A cette occasion-là, je me rappelle très bien que le chef de notre parti, l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), répétait que le résultat de cette modification à la loi sur les banques aurait pour effet de permettre aux banques à charte, sans avoir dans leurs livres un sou de plus en réserve, de prêter environ 4 milliards de dollars de plus; c'était là un beau cadeau à offrir aux banques à charte.

En lisant le rapport de 1967, on s'est rendu compte que les banques à charte ont recommencé à s'intéresser aux prêts hypothécaires et que, dans la seule année 1967, elles ont prêté, pour la construction d'habitations, 1 milliard 23 millions de dollars. C'était en somme une partie du crédit nouveau que le gouvernement de l'époque, en vertu de la nouvelle loi sur les banques, leur avait permis de créer, et qu'elles ont mis à la disposition des emprunteurs, au taux d'intérêt en vigueur à cette époque.

Depuis ce temps, on s'est rendu compte que lorsque l'emprunteur pouvait prouver sa solvabilité, il n'avait pas trop de mal à obtenir l'hypothèque nécessaire pour la construction d'une habitation. Mais ce qui est encore plus important, c'est que le bill C-133, entré en vigueur il y a quelques semaines, tout en facilitant les emprunts aux gens à faible revenu, ne leur permettait peut-être pas de devenir propriétaires réels de leurs maisons, mais au moins d'être en bonne voie de le devenir.

On dit souvent, lorsqu'on conduit une automobile, qu'elle appartient à la compagnie de finance. Or, dans bien des cas, lorsqu'on habite une maison, il s'agit d'une maison qui est «à son nom», mais qui appartient également à une compagnie prêteuse. Et lorsqu'on s'engage à rembourser une hypothèque sur une période de 25, 30 ou 35 ans, cela veut dire toute une vie de travail. Et comme on peut difficilement obtenir un prêt sur hypothèque avant l'âge de 25 ans, lorsque l'hypothèque sera remboursée, on sera rendu au moment de la retraite.

Or, il est difficile, au cours de toute une vie de travail, de ne pas subir, à un moment ou l'autre, des malchances, soit par des arrêts de travail, soit par la maladie. Alors, quand on est obligé, pendant toute une vie de travail, de rembourser le prix de trois ou quatre maisons pour n'en posséder qu'une, cela devient assez difficile et assez embêtant pour le chef, pour le père de famille. Alors, l'important serait de trouver le moyen d'abaisser le taux d'intérêt.

J'écoutais tout à l'heure une discussion entre l'honorable député de Peel-Sud (M. Blenkarn) et celui de Broadview (M. Gilbert). L'un avait proposé un taux d'intérêt ne dépassant pas 6 p. 100, alors que l'autre mentionnait qu'il aurait dû en proposer un beaucoup plus bas. Quant à moi, je peux affirmer que le Crédit social, dont je fais partie depuis longtemps, préconise l'établissement d'un taux d'intérêt assez bas pour permettre à l'emprunteur de devenir propriétaire de sa maison dans un délai raisonnable, et sans payer aux banques à charte ou aux compagnies d'assurances deux ou trois maisons avant de posséder la sienne. Si l'on s'arrêtait réellement à étudier ce problème, monsieur l'Orateur, on solutionnerait le véritable problème de l'habitation au Canada.